

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
21.10.2020

L'an deux mil vingt, le vingt-et-un octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué à la salle polyvalente pour la séance, s'est réuni sous la Présidence de Mr Daniel TALFUMIER, Maire.

Étaient présents : Daniel TALFUMIER Maire, Mme Nadeige ROBLIN et Mr Grégory PHILIPPE adjoints, Mmes Annie HARDOIN, Sylvie LANGLOIS, Chrystelle LEGAY, Claire MIOSSEC, Delphine LAVIRON, Violette DELHAY et M. Jacques ROUARD, Alain ROYER, Nicolas HOUE, Sébastien LEROUGE, Philippe DURAND et Nicolas GEORGE.

Absents : néant

Secrétaire de séance : Sébastien LEROUGE

Convocation du : 15.10.2020

Une minute de silence est tenue en hommage à Samuel PATY, professeur d'Histoire-géographie sauvagement assassiné le 16.10.2020.

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal précédent,
- **Annule** la délibération 2020/10/09 décidant l'acquisition d'un local commercial sous condition d'obtention d'une subvention de 40% minimum, suite au refus du vendeur d'intégrer cette clause dans la vente. **Accepte** cette acquisition en ôtant la condition d'obtention d'une subvention.
- **Sollicite** une subvention d'Etat pour financer l'acquisition du local commercial pouvant s'élever à 80% du montant, travaux compris, hors frais d'acte,
- **Sollicite** une subvention auprès de la Région pour financer l'acquisition du local commercial pouvant s'élever à 50% du montant, travaux compris, hors frais d'acte. Il est précisé au conseil municipal que le cumul de la subvention d'Etat et la subvention de la Région ne pourra excéder 80% du montant total de l'opération.
- **Accepte** de passer une convention avec Seine et Marne THD pour l'implantation d'une armoire fibre optique, **fixe** la redevance d'occupation annuelle à 80 € pour une durée de 25 ans,
- **Décide** de regrouper les deux cautions demandées pour la location des salles communales en une seule, **fixe** leur montant comme suit :
 - Salle polyvalente : 500 €
 - Salle des Anciens (salle RIVERE) : 250 €
 - Salle TBI (salle LEGAC) : 250 €

Dit que le chèque de caution sera remis au plus tard 8 jours après la location.

Donne son accord pour encaisser le montant réel du préjudice si ce dernier est d'une valeur inférieure au montant de la caution. En cas de refus du locataire, le chèque de caution sera encaissé dans son intégralité.

Monsieur le Maire informe :

- De la nécessité de choisir la dénomination des 2 salles communales proposées à la location en plus de la salle polyvalente.
Sont choisis les noms de 2 familles ayant activement participé à la vie communale aussi bien scolaire qu'associative. La « salle TBI » prend le nom de « salle LEGAC » et la « salle des Anciens » celui de « salle RIVERE ».
Des plaques nominatives seront apposées à l'entrée de chacune,

- Que dans le cadre de la procédure lancée contre la Commune et le Département pour des éclaboussures détériorant la façade d'une habitation située Grande Rue, a été reçu ce jour le mémoire de défense de la Commune,
- Qu'une proposition de changement de numérotation ou de nom de rue a été adressée aux habitants du Champ de l'Étre côté Route de Courgivaux en raison des problèmes récurrents de localisation des habitations par les services administratifs et de secours,
- Que plusieurs administrés ont soumis l'idée d'éteindre l'éclairage public la nuit, une étude des coûts sera réalisée pour évaluer le gain que cette action engendrerait,
- Que l'agent remplaçant l'adjoint administratif en congé longue maladie ne souhaite pas renouveler son contrat au 01.01.2021,
- Que les travaux de réfection de la route départementale en cours se déroulent correctement.

Madame Violette DELHAY informe qu'elle a reçu, en tant que référente de la commune, une formation au protocole Voisins Vigilants. Actuellement 109 foyers voisins vigilants utilisent l'application.

La séance est levée à 20 heures 20.

Pour copie conforme,
Fait à Choisy en Brie le 22.10.2020
Daniel TALFUMIER, Maire

